

Conditions Générales de Vente

MAJ : 19/11/2025 – 11h30

Le camping municipal du Cap de l'Homy est ouvert du 02 mai au 30 septembre avec une permanence 24h/24. La date d'ouverture des réservations (ou pré-réservations) est indiquée sur le site. Les réservations ⁽¹⁾ pour l'année en cours sont possibles jusqu'au 30 juin pour les emplacements nus et 31 août pour les locatifs. Les pré-réservations⁽¹⁾ sont possibles de début mai au 30 septembre pour l'année suivante (voir documents et confirmation des dates sur le site internet)

Le camping est municipal. Les tarifs sont votés chaque année par les élus. Il ne peut donc y avoir ni remise ni ristourne.

De plus, s'agissant d'une comptabilité publique, les opérations d'encaissement doivent être rigoureuses. Veillez à bien déclarer les accompagnants, véhicules, matériels... Les annulations et remboursements sont aussi rigoureusement encadrés par le Trésor Public qui impose des justificatifs précis et des paiements à bonne date et à première demande, sans délai.

Il est impératif de lire et accepter, les présentes conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur dont les dispositions s'appliquent aux séjours réservés ou de passage. Tout séjour (pré-réservé, réservé ou de passage) au sein du camping implique l'acceptation sans réserve de ces conditions générales et du règlement intérieur.

Toute réservation et paiement de l'acompte ou du séjour emportent acceptation expresse par le client et ses accompagnants de l'ensemble des dispositions tant des conditions générales de vente que du règlement intérieur qui seront opposables au client et aux accompagnants.

Le Camping du Cap de l'Homy propose :

- une aire de camping-cars,
- un terrain de camping pouvant accueillir des tentes, camping-cars, vans et caravanes,
- des lodges Nature (locatifs).

Les emplacements électriques (camping/aire de camping-cars) sont équipés d'une borne électrique avec prise européenne, il est conseillé d'apporter votre adaptateur (prêt possible à la réception, stock limité) et une rallonge de 25 mètres.

Les jours d'arrivée et de départ sont libres pour l'aire de camping-cars et le camping (sous réserve des disponibilités planning). Les arrivées doivent s'effectuer pendant les heures d'ouverture de la réception, les départs des emplacements peuvent se faire dès l'ouverture des barrières si le paiement a été effectué la veille. Voir modalités pour les lodges plus bas.

Nous n'avons ni mobil-home, ni chalet dans le camping.

Les double-essieux (caravanes, camping-cars...) et les équipements poids lourds, ne sont pas compatibles avec la nature du sol.

⁽¹⁾ sous réserve de disponibilité

1. Aire de camping-cars (non réservable) :

Le forfait de base comprend un emplacement nu avec 1 ou 2 personnes. Branchement électrique de 10 A inclus. 6 personnes maximum au total (enfants et bébé inclus) sur l'emplacement (supplément tarifaire pour les personnes supplémentaires au forfait). Sur un emplacement « aire de camping-cars », il n'y aura pas plus d'1 véhicule par place.



Sont tolérés :

- Les remorques supplémentaires mais sont à signaler à la réception pour accord,
- Les 2 roues (vélos, vélos électriques, cyclomoteurs...)
- Les pop-up roofs des vans (avec accès intérieur),
- Les stores/marquises ainsi que tonnelles sans paroi verticale et sans moustiquaire.



Sont interdits :

- Les caravanes
- Les véhicules supplémentaires (sauf 2 roues),
- Les tentes : tentes adossées au véhicule, tentes sur toit avec accès par l'extérieur, tentes pour chien, tentes-jouet, tentes de stockage, tentes abri-solaire...
- Auvents, bâches, parois verticales (y compris moustiquaires...), paravents,
- Les cuisines extérieures.
- Les enclos/parcs à chiens

En cas de doute sur votre équipement, consultez la réception.

Un sanitaire est dédié à l'aire de camping-cars. Un kiosque à vaisselle et une borne de services sont également à disposition et inclus dans le forfait.

2. Emplacements camping (tentes et caravanes/camping-cars) :

Le forfait de base⁽²⁾ comprend un emplacement nu avec 1 ou 2 personnes.

Sur un emplacement tente, il n'y aura pas plus de 3 installations (petites tentes) et un véhicule. Sur un emplacement caravane, il n'y aura pas plus d'une caravane OU d'un véhicule à usage d'hébergement⁽³⁾, une petite tente et une voiture. (En accord avec le camping, des petites tentes supplémentaires – dans la limite du raisonnable et des consignes sécurité - peuvent être installées, des suppléments tarifaires seront appliqués si personnes supplémentaires). Sur TOUS les emplacements il n'y aura pas plus de 6 personnes, enfants et bébés compris. Une ou deux voiture(s) supplémentaire(s) par emplacement (supplément facturé) peuvent être tolérées (à condition que tous les véhicules logent sur l'emplacement sans gêner la circulation). Tout véhicule (y compris ceux stationnant sur le parking) doit être signalé à la réception (immatriculation et dates de séjour), ainsi que tous les mouvements de personnes. Tout mouvement non déclaré immédiatement pourra engendrer une expulsion immédiate du camping et interdiction d'y séjourner à nouveau (cf RI)

Consultez la Réception si vous avez un doute concernant votre matériel pour savoir s'il est autorisé. Un récapitulatif est disponible sur le site internet dans l'onglet « informations pratiques »

⁽²⁾ L'accès à la borne de services située dans l'aire de camping-cars est inclus dans les forfaits camping et camping-car.

⁽³⁾ un véhicule à usage d'hébergement = servant de couchage

3. Emplacements cyclo/rando :

Ces emplacements sont exclusivement réservés aux cyclotouristes et randonneurs donc sans véhicule à moteur. Ils bénéficient d'un tarif spécial. Ce tarif dédié est applicable sur des places désignées « dites vélo ».

Si ces places sont déjà occupées, le stock étant limité, d'autres places pourront être proposées (dans la limite des stock) mais aux tarifs « normaux ». Par exemple, si des cyclistes ou randonneurs se présentent alors que la zone vélo est complète, ils seront redirigés vers des places « tente » avec le tarif afférent.

Cette zone vélo est dite partagée. C'est-à-dire que la réception rassemble sur cette zone les cyclotouristes et les randonneurs dans la limite de 6 personnes par emplacement (bébé inclus) même s'ils ne sont pas de la même famille. Vous pourrez donc être amené à partager cet emplacement avec des personnes inconnues.

4. Locations de Lodges Nature (locatifs, sur réservation) :

Consultez les tarifs et périodes de location sur le site internet.

5 personnes maximum par location (bébé inclus). Location à la semaine :

- du samedi 17h au samedi 10h
- du mercredi 17h au mercredi 10h



Sont strictement interdits sur la zone locative et dans les locatifs :

- Les animaux
- 2ème voiture, camping-car, van ou véhicule aménagé
- Tentes : tentes adossées au véhicule, tentes sur toit avec accès par l'extérieur, tentes pour chien, tentes-jouet, tentes de stockage, tentes abri-solaire...

L'arrivée se fait à partir de 17h00 et pendant les horaires d'ouverture de la réception.

En prenant possession du locatif, le client doit contrôler l'exactitude de l'inventaire affiché dans le locatif et signaler toute anomalie dans les plus brefs délais.

Le départ se fait, après l'état des lieux, entre 8h30 (9h en mai) et 10h00, le samedi ou le mercredi du départ, ou pendant les horaires d'ouverture de la réception si départ anticipé (dans ce cas, voir la faisabilité avec la Réception)

Pour le remplacement du petit matériel qui serait manquant ou détérioré une caution sera retenue en plus du montant du séjour (voir tarifs). Le client peut également remplacer lui-même l'objet cassé ou abîmé par le modèle équivalent qu'il trouvera dans le commerce. En cas de ménage non effectué ou de propreté douteuse, une caution spécifique pourra être facturée (cf tarifs). En cas de dégradations plus lourdes, le client devra s'acquitter des réparations sur présentation des factures par le camping.

Si le lodge est laissé sale à la fin du séjour, le client pourra se voir refuser l'accès aux lodges dans les années futures et ceci sans limite de temps

La fourniture en gaz et en électricité du lodge est incluse dans le prix de la location.

5. Réservations et pré-réservations

Frais de dossier : 30 € (voir § conditions de vente 10.1)

Deux tiers d'emplacements nus et 15 locatifs sont disponibles à la réservation :

- **Pour l'année en cours (n)** : les demandes de réservations sont possibles uniquement via le module de réservation en ligne (généralement 2^{ème} quinzaine de janvier, voir date d'ouverture sur le site internet,) et réalisables jusqu'au :
 - 30 juin pour les emplacements camping ⁽¹⁾
 - Et jusqu'au 31 août pour les locatifs ⁽¹⁾
- **Pour l'année suivante (n+1)** : Les demandes de pré-réservations sont possibles pour l'année « n+1 » dès le mois de mai (date à vérifier sur le site) et jusqu'au 30/09 de l'année « n ». Le formulaire de pré-réservation est accessible sur le site internet, onglet « Réservations » et dans les documents à télécharger (PDF) page « info pratiques » ou disponible à la Réception. Pour pouvoir faire une pré-réservation, vous devez être sûr de vos dates et remplir correctement et lisiblement tous les champs demandés. (~~Détails sur le site, onglet « Réservations »~~)

Les réservations et pré-réservations doivent être effectuées par la personne majeure qui sera titulaire de l'emplacement et présente sur cet emplacement **pendant toute la durée du séjour** : il est donc interdit de réserver pour une tierce personne.

Il n'est pas possible de faire plusieurs réservations pour une même période avec les mêmes participants ou des dates se chevauchant.

Le système de gestion est le suivant : une réservation = 1 famille = 1 emplacement = 1 paiement. Nous ne prenons les réservations de l'année en cours (n) ni par téléphone, ni par mail, ni par courrier mais uniquement via le module en ligne. Concernant les réservations et les pré-réservations, plus de détails sur l'onglet « Réservations » du site internet

⁽¹⁾ Dans la limite des disponibilités

➤ **Pour effectuer une réservation pour l'année en cours (n), donc sur le module en ligne :**

1. Saisissez toutes les informations demandées : le nombre de personnes et matériel sont **INDISPENSABLES** (ils permettent l'attribution d'une place adéquate). Si les informations sont insuffisantes et que la place se révèle incompatible avec le matériel - faute de description adéquate – vous prenez le risque de ne pouvoir utiliser la place + de perdre votre acompte et votre réservation et de n'avoir aucune solution de repli possible. (voir §10.3)
2. Vous visualiserez directement en ligne le coût du séjour (selon les informations que vous aurez saisies), *Il appartient au client de vérifier l'exactitude des informations saisies dans son formulaire de demande de réservation (nombre de personnes, catégorie de place, dates de séjour, prix...) et de corriger d'éventuelles erreurs avant de valider votre demande.*
3. Après envoi de votre demande, un email d'accusé/réception vous sera adressé automatiquement (vérifiez bien que vous l'avez reçu (spam...)). Si pas d'accusé = nous n'avons pas reçu votre demande, veuillez la renouveler.
4. Votre demande sera traitée par le camping (délai de traitement environ 3 semaines pour janvier-février, période chargée) :
 - elle pourra être refusée :
 - si elle est incomplète ou
 - si le camping est complet pour la période ou
 - si l'équipement est incompatible avec la catégorie de places restantes ou

- si le client ou l'un de ses accompagnants a eu, que cela soit lors d'une réservation, soit lors d'un séjour, un comportement incompatible, de quelle que nature que ce soit, avec tant les règles de civilité que les CGV et/ou le règlement intérieur...voir § 7 Conditions d'accès
 - si elle est acceptée, vous recevrez un devis rappelant les dates de séjour et le numéro de la place/lodge attribué(e). **Relisez bien ce document (pas de changement possible après le paiement de l'acompte)**. Les modalités de paiement de l'acompte y seront également indiquées,
5. Pour valider le devis et donc votre réservation, vous devrez procéder au paiement :
- en ligne (hyperlien fourni sur le devis) – vérifiez avec votre banque la compatibilité Secure 3D de votre carte bancaire.
 - par chèque (chèque français uniquement).



NB : Il n'est pas possible de payer par IBAN.

- Les places de camping sont attribuées en fonction du planning de réservation, de la catégorie d'emplacement compatible avec votre matériel, de vos dates de séjour et du nombre de personnes (pas en fonction de la taille de votre équipement).
- Le camping se réserve le droit de changer le client d'emplacement ou d'hébergement sans dédommagement en cas de force majeure ou problème grave.
- Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux clients ne remplissant pas les conditions liées à l'occupation ou au type d'emplacement de séjour, comme notamment se présentant avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'emplacement ou de l'hébergement ou avec des animaux là où ils sont interdits (lodge et zone locative). Toute occupation constatée sans formalités préalables entraînera la facturation d'une indemnité de séjour au moins égale au nombre de visiteurs et l'expulsion immédiate et définitive pour les années futures, du client et de ses accompagnants.

Attention : le paiement de l'acompte vous engage. Il constitue un contrat établi entre le camping et le client, aucun changement de place/de locatif ou de dates de séjour n'est possible après paiement de l'acompte. Avec une réservation, vous vous engagez à payer pour toutes les nuitées réservées. Aucun remboursement autre que les cas de remboursement prévus dans nos conditions générales de vente ne sera possible. Le paiement de l'acompte engage également le client à respecter les CGV et le RI dans l'ensemble de leurs dispositions.

Avec une réservation, en cas de départ anticipé ou d'arrivée repoussée, le séjour est à payer en intégralité. Le tarif « garage mort payable seulement les WE pour les mois de mai, juin et septembre » n'est pas applicable pour une réservation et ne concerne que les places dites de passage.

6. Places de passage (non réservables)

Il est possible d'obtenir une place de passage, sous réserve de disponibilité. Ces places sont également attribuées selon :

- le type de matériel (pas selon sa taille)
- le nombre de personnes
- et par ordre d'arrivée à la réception.

Le titulaire de la place (personne majeure), doit, pour ce faire, se présenter lui-même à la réception du camping avec sa pièce d'identité et celle de chaque participant ainsi que l'immatriculation de son véhicule. **Il est interdit de prendre une place pour le compte d'une tierce personne, même si c'est un membre de la famille.**

7. Conditions d'accès

Dans le cas où le client ou ses accompagnants n'auraient pas respecté les règles de civilité, et/ou les dispositions des CGV et/ou le règlement intérieur, lors de sa réservation, pendant son séjour ou lors des années antérieures lors d'une précédente réservation ou d'un précédent séjour, le camping se réserve le droit de leur refuser l'accès au camping dans son ensemble, et ce sans limite de temps.

A titre d'exemple et sans que cela soit exhaustif, le client ou l'un de ses accompagnants peut se voir refuser l'accès à l'ensemble du site, en raison :

- D'un défaut de paiement
- D'un comportement incivique, inapproprié, agressif, dangereux (comme par exemple ~~notamment~~ des insultes, menaces physiques, menaces verbales, agression tant physique que verbale, menace d'engagement et/ou d'une procédure...) à l'encontre des clients et/ou du personnel du camping ou de sa famille lors d'un précédent séjour ou précédent contact avec le camping
- De vols, de fraude, de « filouterie » : non déclaration de personnes, accès sans y avoir été autorisé, utilisation des sanitaires, aire de services par des tiers non enregistrés, « squat » du parking pour éviter de payer un emplacement
- D'un comportement de quelle que nature que ce soit ayant causé un préjudice au camping ou à son personnel
- D'un détournement des conditions générales de vente ou du règlement intérieur tendant à obtenir des plus grandes places ou des avantages, en violation des règles de placement

8. Animaux

Les animaux domestiques doivent être déclarés dès l'arrivée. Ils sont acceptés uniquement sur les emplacements de camping et l'aire de camping-cars moyennant une redevance par animal sous condition de vaccination antirabique à jour (carnet de vaccination faisant foi à présenter obligatoirement à l'arrivée) et sous la responsabilité de leurs maîtres (cf conditions dans le règlement). **Attention, les animaux sont strictement interdits dans les locatifs et la zone locative.**

Voir le règlement intérieur pour les chiens interdits

9. Les tarifs

Les tarifs sont votés par le conseil municipal de la commune de Lit et Mixe. Ils sont indiqués en TTC et sont affichés à la réception et sur notre site internet. La taxe de séjour, votée par la communauté de communes Côte Landes Nature est payable en plus des tarifs indiqués.

Les tarifs incluent l'accès aux sanitaires, à l'aire de jeux, à l'aire de service, à l'eau chaude. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les rubriques détaillées dans le tarif (exemple : personne supplémentaire – dans les limites autorisées – animaux...)

Le camping se réserve le droit de facturer le nombre total de personnes déclarées à la réservation, validée par l'acompte, s'il constate un abus visant l'obtention d'une plus grande place.

Des cautions sont appliquées : pour le prêt d'une prise européenne, la location d'un casier frigobox, l'utilisation d'un casier de recharge téléphone, la location d'un lodge... Elles seront facturées en cas de dégradation, casse, perte de clés, salissure des locatifs....

10. Les paiements à effectuer :

10.1 Conditions de Vente :

Frais de dossiers.....30€ ⁽⁴⁾ quelle que soit la durée du séjour

Ces frais de dossier sont facturés pour chaque séjour réservé (un séjour réservé a fait l'objet d'une demande de réservation ou de pré-réservation, d'un devis, du paiement d'un acompte). Ces frais de dossier viennent en plus des tarifs de base. Les clients de passage ne sont pas concernés par ces frais de dossier.

Acompte réservation.....25% ⁽⁵⁾ sur le montant total (TTC) du devis établi (Hors Taxe de Séjour). Par le paiement, vous avez ainsi accepté les conditions de vente.

Le règlement s'effectuera :

- par paiement sécurisé en ligne (hyperlien communiqué sur le devis)
- ou par chèque bancaire français⁽⁶⁾.

Une facture d'acompte vous sera envoyée par e-mail ou courrier sur demande.

⁽⁴⁾ Les frais de dossiers ne peuvent en aucun cas être récupérés par le client.

⁽⁵⁾ Le camping peut rembourser l'acompte au client en cas d'annulation uniquement dans certains cas cf §10.4 (pour les cas liés à la Pandémie voir § 10.5)

⁽⁶⁾ Les chèques sont à effectuer à l'ordre du Régisseur des recettes du camping du cap de l'Homy

10.2 Solde de tout compte (paiement sur place à la fin du séjour) :

Il comprend le solde du séjour et les personnes et/ou voiture supplémentaire et les taxes de séjour.

Vous pourrez régler :

- en espèces,
- par carte bancaire (Maestro, Mastercard, Visa, Visa Electron...).
- Les cartes American Express ne sont pas acceptées.
- ou chèque bancaire français⁽⁶⁾.

Pour les séjours réservés (emplacements camping et lodges) : si vous décidez de partir avant la fin du séjour, ou pour le cas d'un départ anticipé à l'initiative du responsable du camping ou de son représentant, vous devrez payer toutes les nuitées réservées (et donc payer votre séjour jusqu'à la fin de votre réservation). Le camping disposera alors librement de votre emplacement/lodge et pourra le remettre à la location dès votre départ.

NB :

Dans tous les cas, les paiements par virement ou IBAN ne sont pas possibles. Le règlement effectué par le client ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des sommes dues au camping.

En cas de retard de règlement au-delà de la fin de séjour, une indemnité forfaitaire de 40 euro TTC pourra être appliquée par le camping, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

10.2.1 Pour les emplacements :

Le paiement doit se faire de préférence la veille de votre départ sinon le jour même avant 12h. Un départ au-delà de 12 h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

10.2.2 Pour les locations :

Le paiement se fera après état des lieux, entre 08h30 (9h00 en mai) et 10h00 le mercredi ou le samedi du départ ou pendant les horaires de la réception en cas de départ anticipé (consultez la réception).

Vous devez, au plus tard, la veille de votre départ, prendre rendez-vous à la réception pour l'état des lieux de sortie. Cet état des lieux se fait une fois que l'occupant a vidé ses affaires du locatif et a fini de le nettoyer. Créneaux possibles d'état lieux : de 8h30 (9h00 en mai) à 10h toutes les 10 minutes. Un départ au-delà de 10h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le client devra s'acquitter d'une somme forfaitaire pour le nettoyage (caution de 45 €).

10.3 Annulation sans remboursement :

10.3.1 Cas d'empêchement

Certaines situations peuvent conduire à une annulation qui ne prévoit pas de remboursement : changement de travail, changement de dates de congés, d'événements familiaux. Le client ne pourra pas être remboursé s'il ne répond pas aux critères de remboursement indiqués dans les paragraphes 10.4 et 10.5

10.3.2 Cas de « convenance personnelle »

Si le client renonce à sa réservation pour « convenance personnelle » après avoir payé l'acompte : à titre d'exemple - et sans que cela ne soit exhaustif - comme le changement de dates de séjour, changement d'équipement, changement de place préférée, de typologie de place

1/ Il ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'acompte qui sera donc perdu

2/ Il ne pourra plus réserver les années futures, et ce sans limitation de durée (mais aura quand même accès au camping aux places non réservables)

Note : Dans le cas où le client, présent sur place, ayant commencé son séjour ou pas, renoncerait à la place qu'il a réservée pour en choisir une autre, les points 1 et 2 ci-dessus s'appliquent ainsi que le 3/ ci-dessous

3 / L'acompte de la place réservée n'étant pas transférable et étant perdu, il devra payer cette nouvelle place en intégralité. Il ne pourra choisir une place pour ce nouveau séjour que parmi les non-réservables.

~~Il pourra aussi être interdit de camping (et ses accompagnants) sans limite de durée qu'il renonce à sa réservation avant son arrivée au camping ou une fois sur place.~~

Enfin, en cas d'expulsion pour non-respect des règles de civilité, des dispositions du règlement ou des CGV, le client n'aura aucun droit à remboursement eu égard à son comportement fautif et dès lors aucun remboursement ne sera effectué.

10.4 Annulation et cas de remboursement :

Dans tous les cas développés, les frais de dossier resteront acquis au camping.

10.4.1 Sur la demande d'annulation du fait du client

Le client pourra dans certaines circonstances bénéficier d'un remboursement s'il remplit cumulativement les conditions suivantes :

- ☑ si le client adresse un courrier recommandé avec Accusé de réception sollicitant l'annulation et le remboursement de son séjour et/ ou de sa réservation, pour les causes autorisées, en fournissant l'ensemble des justificatifs dans le délai imparti (voir ci-dessous)

Les causes d'annulation permettant un remboursement sont strictement limitées aux causes suivantes :

- maladie empêchant tout déplacement

Exemples de justificatifs : certificat médical signé et tamponné par le médecin,

- sinistre empêchant tout déplacement

Exemple de justificatifs : certificat de sinistre (incendie, cambriolages, inondation, explosion...), attestation de l'assurance pour la prise en charge de l'accident , PV de police ou de gendarmerie, bulletin d'hospitalisation,

- Décès du client ou d'un membre de sa famille strictement énuméré

Exemple de justificatifs : certificat de décès du client, de ses parents, de ses frères, sœurs, de son conjoint (marié, pacsé ou concubin notoire) ou de ses enfants.

Tous ces justificatifs devront être impérativement signés et tamponnés par l'organisme les attestant.

- ☑ ET si la demande d'annulation complète contenant l'ensemble des pièces justificatives (réception du dossier de remboursement avec les justificatifs par courrier A.R.) intervient au moins 1 mois avant la date d'arrivée (date de début de la réservation), cachet de La Poste faisant foi. Exemple : Si la réservation commence le 20 juillet, il faut que le cachet de La Poste soit au plus tard le 20 juin.

Tableau récapitulatif des cas de remboursements :

Cas de figure/conditions :	Documents requis pour dossier complet :	Délai et conditions. Se référer aux détails du § 10.4 « Annulation et cas de remboursement » :
<ul style="list-style-type: none"> • Problème médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical <u>tamponné et signé</u> • Dossier IBAN (le demander par mail au camping) 	Prévenir la Réception puis envoyer le dossier complet par L.R.A.R au moins 1 mois avant la date d'arrivée du séjour
<ul style="list-style-type: none"> • Sinistre : accident, incendie, cambriolages, explosion, inondation... 	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de sinistre d'une autorité comme assurance • Dossier IBAN (le demander par mail au camping) 	Prévenir la Réception puis envoyer le dossier complet par L.R.A.R au moins 1 mois avant la date d'arrivée du séjour
<ul style="list-style-type: none"> • Décès du client ou d'un membre de sa famille dont l'énumération est strictement limitée 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de décès • Livret de famille • Convention de PACS • Justificatif du concubinage notoire 	Prévenir la Réception puis envoyer le dossier complet par LR. AR au moins 1 mois avant la date d'arrivée du séjour

10.4.2 Sur le dossier à compléter pour le remboursement

Si la demande d'annulation est recevable, c'est-à-dire, dont la cause est acceptée, la demande est complète et qu'elle a été adressée dans les délais imposés, un dossier de remboursement devra être complété, signé et adressé au Camping.

Pour faciliter la démarche, veuillez prendre contact par mail avec la Réception du camping pour connaître les documents nécessaires à la constitution du dossier de remboursement (dossier à compléter, RIB, certificats...). Ces pièces justificatives sont indispensables pour la validation du remboursement par le Trésor Public.

Tout dossier incomplet ou mal constitué par le client : pièces manquantes, lettre recommandée et/ou justificatifs manquants, RIB illisible...ne pourra être traité. Vous devez vous assurer de la bonne constitution de votre dossier car aucune relance ne sera effectuée.

10.4.3 Sur l'annulation de la réservation ou du séjour du fait du camping

Le Camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants. Pour toute annulation provenant de la part du Camping, sauf cas de force majeure ou pandémie ou faute du client, le règlement sera remboursé intégralement. Cependant, cette annulation ne pourra, en aucun cas, donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Le paragraphe 9.4.2 relatif au dossier de remboursement est applicable au paragraphe 9.4.3, qui y renvoie donc.

10.4.4 Sur l'absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, Le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

10.5 Annulation en cas de pandémie :

Dans tous les cas développés, les frais de dossier resteront acquis au camping.

Des cas de remboursements exceptionnels (dérogation) s'ajoutent aux conditions de remboursement habituelles citées au § 10.4 « Annulation et cas de remboursement », voir ci-dessous :

Pour la constitution du dossier de remboursement, voir le § 10.4.2 relatif au dossier de remboursement et ce paragraphe § 10.5 en son entier, qui y renvoie donc.

10.5.1 Cas de fermeture administrative du camping :

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au camping, les sommes versées par le client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement.

Le camping ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà du remboursement des sommes versées au titre de la réservation du séjour.

Toute demande de remboursement de sommes complémentaires sera donc rejetée.

10.5.2 Impossibilité pour le client de profiter de sa réservation :

Dans l'hypothèse où le client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de restrictions de déplacements liées à des mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général, partiel ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les clients, le camping remboursera les sommes payées d'avance. Les frais de dossier resteront acquis au camping. Dans tous les cas, le client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation

Pour ces cas de remboursements exceptionnels, merci de prendre contact par mail avec la réception en indiquant votre numéro de client pour connaître précisément les pièces justificatives à fournir et dossier à remplir.

Tableau récapitulatif des cas de remboursements exceptionnels ou dérogatoires :

Cas de figure/conditions :	Documents requis pour dossier complet :	Délai et conditions. Se référer aux détails du § 10.5 « Annulation en cas de pandémie »
Frontières bloquées ou restrictions gouvernementales de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> Copie carte identité/passeport Dossier IBAN (le demander par mail au camping) 	Pas de délai minimum Pas de recommandé Adresser les pièces justificatives à la réception par mail

11. Règlement du Camping et autres documents contractuels

En confirmant sa réservation, le client s'engage à accepter et respecter le règlement intérieur en reconnaissant avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et de l'intégralité des documents contractuels auxquels il est soumis dans le cadre de sa location de parcelle ou de locatif.

Il accepte les termes de ce règlement et reconnaît son caractère contractuel. Il s'engage pour lui et ses ayant-droits à respecter les termes du règlement. En cas d'infraction grave ou répétée audit règlement, le camping pourra résilier la location sans dédommagement comme indiqué tant aux conditions générales de vente qu'au règlement intérieur.

En cas d'infraction pénale, le camping pourra faire appel aux forces de l'ordre et/ou interrompre le séjour du client sans dédommagement. Sont notamment concernées les personnes contrevenantes aux stipulations contractuelles en ce qui concerne le bruit et la circulation nocturne, la déclaration de fausses informations lors de l'inscription ou de manière générale toute personne qui aurait un comportement irrespectueux dans l'enceinte du camping.

11.1 Cas des mineurs :

Le camping rappelle que les mineurs ne sont pas acceptés sans la présence sur le camping pendant toute la durée de leur séjour d'au moins un de leurs parents ou d'un représentant désigné par l'un des parents. **De plus la décharge parentale - spécifique au camping - dûment remplie est exigée.** Ce document est à demander au camping EN AMONT et à retourner complété par mail : contact@camping-cap.com **AVANT** la date de séjour des mineurs. **Cette décharge parentale devra également être accompagnée de la copie de la carte d'identité d'au moins un parent et de la copie du livret de famille.**

Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent, raison pour laquelle ces responsables doivent être présents toute la durée du séjour des mineurs.

Les mineurs du surfcamp sont sous la responsabilité du surfcamp qui devra avoir en sa possession tous les documents nécessaires (décharges parentales, cartes d'identité des parents...)

11.2 Interdiction de la Sous-location et de cession de l'emplacement

La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être ni sous-louée ni même cédée. Le titulaire de l'emplacement/lodge reste responsable de l'emplacement/lodge qu'il loue à son nom et des sommes à payer, il doit signaler tous les mouvements de personnes et d'équipement.

11.3 Ventes

Il est interdit aux clients et démarcheurs de procéder à des ventes dans l'enceinte du camping et sur son parking : crêpes, café, bijoux, cours de yoga, surf, vêtements, vélo...

11.4 Responsabilité civile :

Il appartient à tout campeur de s'assurer et de pouvoir justifier à première demande qu'il a souscrit les diverses assurances nécessaires à son séjour.

Ainsi, à l'arrivée au camping, le client doit disposer :

- d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.
- d'une assurance pour le matériel qui lui est mis à disposition par le camping,
- Il doit être en mesure de produire les attestations si elles lui sont demandées

Chaque campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels.

Chaque campeur en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Si des dégradations, fraudes, vols etc sont constatés sur des équipements du camping ou biens d'autres campeurs, il pourra être demandé au titulaire de rembourser ces préjudices y compris si ces dégradations sont causées par ses accompagnants. Le titulaire et ses accompagnants pourront également être interdits de camping les années futures et ce sans limite de durée.

Le camping a souscrit une responsabilité civile pour tous dommages corporels, matériels et immatériels dont il pourrait être tenu responsable.

Le camping décline toute responsabilité en cas notamment d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur, de vols, dégradations des tentes, caravanes ainsi que leur contenu, en cas d'aléas liés à l'environnement naturel : chutes de pommes de pins, résine, inondations des installations et événements climatiques liés aux intempéries : orages, foudre, tempêtes, grêle ...

Il est rappelé également que le parking n'est pas gardé et que le stationnement se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

11.5 Cas des colis et casiers de recharge téléphone

Le Camping accepte de recevoir les colis que vous vous faites expédier à votre nom pourvu qu'ils ne soient pas trop volumineux. Renseignements à la Réception sur les modalités. Cependant le Camping décline toute responsabilité quant aux litiges que la réception des colis pourrait engendrer : perte, casse, vol

Des casiers de recharge pour téléphones, tablettes et ordinateurs peuvent être loués gratuitement à la demi-journée. Ils sont situés à la Réception. Les objets doivent être récupérés obligatoirement avant la fermeture de la Réception. Nous déclinons toute responsabilité concernant les dommages, vols etc concernant le matériel déposé dans ces casiers. De plus, ce ne sont pas des coffres-forts.

11.6 Cas des insectes et autres animaux :

Le camping rappelle que la présence d'insectes relevant du milieu naturel ne saurait être considéré comme un désagrément ; de sorte que le camping décline toute responsabilité quant à leur présence et ne sera pas tenu de déplacer les clients dans un autre locatif ou emplacement lié à la présence d'insectes (Moustiques, punaises de lit, fourmis...), ni de rembourser le séjour.

Dans les locatifs, il est expressément rappelé qu'avant sa mise en location, il a été procédé au nettoyage régulier de l'hébergement locatif. Durant le séjour, il appartient aux clients d'effectuer cet entretien et de se munir de tout répulsif adéquat.

Si le locataire constate la présence d'insectes indésirables (du type fourmis ou autre), il lui appartient, de faire le nécessaire. Si malgré ses efforts, le problème n'est pas solutionné, après vérification des diligences d'entretien et de nettoyage réalisées par le client, le camping pourra mettre à la disposition des clients des répulsifs.

Le camping est implanté en pleine forêt. Il est possible que vous aperceviez du gibier aux abords, sans que cela constitue un danger. Il vous est demandé de ne pas attirer ces animaux sur le camping (en laissant trainer des poubelles, en les nourrissant...).

11.7 Cas des restrictions liées à la plage et la baignade

Les échouages et présence de méduses urticantes (ou autres animaux marins) dans l'océan peuvent parfois empêcher la baignade mais ne donne pas lieu à des remboursement de séjours.

Idem s'il devait y avoir des restrictions liées à la présence de pollution ou des conditions météorologiques

11.8 Autres cas :

Le terrain de camping étant une concession ONF (Office National des Forêts), certaines contraintes lui sont imposées. Par exemple : un renouvellement arboricole est demandé tous les 5 ans environ afin de rajeunir la pinède. Des abattages raisonnés et des plantations sont donc effectués sous le contrôle de l'ONF. L'emplacement que vous connaissez depuis des années peut donc changer de configuration (arbres plantés différemment, plus d'ensoleillement, plus de vent...). Les parcelles environnantes sont exploitées (ce sont des champs de pins), il est donc aussi possible qu'une coupe d'exploitation soit réalisée et que votre emplacement reçoive plus de vent ou plus de lumière. La forêt des Landes est cultivée et son paysage en constante évolution.

La forêt peut également subir des attaques de nuisibles qui nécessitent des interventions sur place ou des restrictions particulières. Votre collaboration dans pareil cas est indispensable pour participer à cette lutte et à la préservation de notre environnement. Ces désagréments ne donnent pas lieu à un remboursement total ou partiel de séjour.

11.9 Vigilances/événements naturels/météo :

Des vigilances météorologiques et incendie existent.

Elles peuvent avoir des répercussions sur le camping avec des consignes particulières à respecter. Ces restrictions en période de vigilance ne donnent pas droit à des remboursements. Elles nécessitent par contre l'implication de chacun dans ce processus de sécurité. Les informations/ restrictions liées à ces vigilances sont affichées dans la mesure du possible à la réception. Les sites internet référents pour ces vigilances sont affichés également à la Réception, permettant à chacun d'accéder en permanence à ces alertes ou informations. Les restrictions liées à ces vigilances n'ouvrent pas droit à un remboursement même partiel des séjours.

En cas de foudre sur un arbre, vous pouvez être amené à être déplacé de votre emplacement pour une mise en sécurité. Ceci ne donne pas lieu à un quelconque dédommagement.

12. Réclamation, suggestion, litige, médiation de la consommation :

Un formulaire est disponible à l'accueil pour des réclamations et suggestions. Toute réclamation concernant des prestations non conformes au règlement intérieur ou aux CGV peut être formulée par courrier recommandé avec accusé de réception au Camping.

Tous les litiges auxquels les achats de Services conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Camping et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

En cas de litige et après avoir saisi le service clientèle du professionnel, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de ce professionnel.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : BAYONNE MEDIATION
3 rue du Hameau 64200 BIARRITZ

13. Heure d'arrivée et de départ :

Les arrivées et le paiement du solde de séjour doivent impérativement s'effectuer pendant les horaires d'ouverture de la réception. Consultez nos horaires d'ouverture <https://www.camping-cap.com/le-camping/nos-services>

13.1 Arrivée :

Emplacements Camping : à partir de 14h00 et jusqu'à la fermeture de la réception

Lodges Nature : de 17h00 et jusqu'à la fermeture de la réception

13.2 Départ :

Emplacement Camping : avant 12h00, à partir de 8h30 (9h00 en mai) dans le cas d'un paiement le jour du départ. Dès 7h si le paiement a été effectué la veille (ouverture des barrières de 7h à 22h).

Lodges Nature : Entre 8h30 (9h en mai) et 10h00 le mercredi ou le samedi du départ, après inventaire (voir § 10.2.2) et pendant les horaires d'ouverture de la réception. En cas de départ anticipé, consultez la Réception. Pour tout départ au-delà, une nuit supplémentaire sera facturée

14. Non-présentation sur le terrain de camping ou arrivée retardée :

14.1 Arrivée retardée :

Toute arrivée retardée doit être impérativement signalée au plus tard avant 20 h le jour de l'arrivée prévu (de préférence par mail en indiquant votre numéro de client).

14.2 Non présentation :

Au-delà de 24 heures de non présentation sur un emplacement ou un hébergement et sans nouvelles de votre arrivée (de préférence par mail en rappelant votre numéro client), le camping disposera librement de votre emplacement/hébergement qui pourra être reloué.

Nous conserverons alors les frais de dossier et les 25% d'acompte (sommes déjà versées à la réservation) en application de nos conditions de vente.

15. Informatique et liberté et Droit à l'image :

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre séjour ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par le camping pour le traitement de votre séjour et pour personnaliser la communication envers nos clients. Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant votre nom, prénom et adresse :

Camping du Cap de l'Homy 600 avenue de l'océan – 40170 Lit et Mixe

Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître sur nos prochains supports publicitaires. En cas de refus de votre part, veuillez-nous le notifier par lettre recommandée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité.

La présence de caméras de surveillance sera signalée par l'affichage en vigueur

Plus d'informations sur notre site internet.

16. DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

La version des CGV applicable au client est accessible à tout moment sur le site internet (onglet « info pratiques ») et prévaudront le cas échéant sur toute autre version ou tout autre document contractuel-

Rappel : il appartient au client de prendre connaissances des CGV et RI en cours - notamment dès le paiement de son acompte pour les réservations et pré-réservations - et dès son arrivée pour les séjours de passage. Séjourner sur le camping implique l'acceptation des ces CGV et RI.

Ainsi vous acceptez l'intégralité des présentes conditions générales de vente et de réservation, enregistrées par le camping municipal du Cap de l'Homy et acceptez de vous conformer au règlement intérieur.

19/11/2025